

Image not found or type unknown



Suppression des allocations, chômage

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:46**

Suite à une absence lors d'une convocation pour un examen de situation par le service du suivi de la recherche et de l'emploi, je leur ai envoyé un courrier leur indiquant que j'étais parti 3 semaines dans la famille suite à une dépression lié à un décès d'un membre de ma famille, or j'ai reçu un courrier m'indiquant qu'il ne s'agissait pas d'un motif valable et que donc il me supprime mes allocations chômage pendant 2 mois or c'est mes seules ressources pour payer le loyer et les factures, de plus je suis père de 4 enfants. Que puis-je faire pour que l'on ne me supprime pas mes allocations ?